



1. Les Verrières	6. Bevaix	11. Auvernier	16. Neuchâtel 3 Serrière	21. St-Blaise	26. Savagnier	31. La Chaux-de-Fonds 1 Dépôt	36. Les Brenets
2. Fleurier	7. Boudry	12. Corcelles	17. Neuchâtel 4 Ecluse	22. Hauterive	27. Cernier	32. La Chaux-de-Fonds 2 Marché	37. Le Locle
3. Couvet	8. Bôle	13. Peseux	18. Neuchâtel 6 Vauseyon	23. Le Landeron	28. Fontaine	33. La Chaux-de-Fonds 3 La Charrière	38. Les Ponts-de-Martel
4. Travers	9. Cortaillod	14. Neuchâtel 1 Dépôt	19. Neuchâtel 9 La Coudre	24. Lignières	29. Les Geneveys-sur-coffrane	34. La Chaux-de-Fonds 4 Les Eplatures	39. La Brévine
5. Saint-Aubin-Sauges	10. Colombier	15. Neuchâtel 2 Gare	20. Marin-Epagnier	25. Dombresson	30. La Sagne	35. La Chaux-de-Fonds 5 Les Entilles	

CANTON DE NEUCHÂTEL Seuls huit offices postaux sont assurés de leur pérennité. Désert postal potentiel dévoilé

LÉO BYSAETH

Un scénario catastrophe. C'est ce que dessine Syndicom pour l'avenir des services postaux dans le canton de Neuchâtel. Après Fribourg à la fin de l'an dernier, le syndicat des médias et de la communication rend publics les résultats de son enquête sur ce sujet brûlant.

La Poste s'insurge contre cette «démarche irresponsable», qui n'a qu'un seul but, «faire peur à la population et aux collaborateurs», réagit une porte-parole (lire l'encadré). Une accusation que le syndicat retourne contre l'envoyeur: «La seule chose irresponsable, c'est la volonté de La Poste de détruire le service public», tranche David Roth, de Syndicom.

De son côté, Syndicom estime avoir seulement dressé un état des lieux, établi à partir des critères internes au géant jaune et de ceux que la loi l'oblige à respecter.

Sur cette base, Syndicom indique que seuls huit offices pos-

taux sont assurés de continuer à exister sur le territoire du canton de Neuchâtel. Tous les autres sont soit déjà sous le coup d'une décision de fermeture, soit menacés à court ou moyen terme, car rien dans les textes n'oblige à les maintenir. Ce serait d'ailleurs même le cas de Fleurier, qui figure en vert sur notre carte, non pas en raison de critères qui assureraient a priori son maintien, mais parce qu'il est inconcevable d'imaginer un Val-de-Travers sans office postal.

Le canton en tractation

Il tombe d'ailleurs sous le sens que tous les offices menacés ne seront pas fermés. Les critères de desserte régionale et les négociations en cours avec les pouvoirs publics entreront en jeu.

Ce que confirme le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash. «Nous avons eu notre premier rendez-vous, au cours duquel La Poste nous a présenté ses critères.» Et de rassurer les Neuchâ-

telois: «Il n'est pas question de se retrouver avec un réseau se limitant à huit offices pour le canton!» Le canton est d'ailleurs «plutôt content» que La Poste travaille désormais en concertation avec les cantons, dans une optique de «vision territoriale globale».

Par exemple, si l'on se réfère à la carte de Syndicom, on remarque qu'aucun des offices postaux à l'est de la ville de Neuchâtel n'y figure en vert. Cela ne signifie évidemment pas que La Poste imagine que cette région sera un jour vierge de tout office postal. La pastille orange signifie qu'il n'y a – avant la finalisation des discussions territoriales avec le canton – aucune assurance a priori qu'ils seront maintenus. La disparition ou le maintien des offices seront le fruit d'une négociation et d'une pesée d'intérêts. «Nous avons fait ce travail pour inciter les collectivités concernées à se mobiliser», indique Yves Sancey, rédacteur romand de Syndicom.

Sur son site internet, Syndi-

com précise comment il a travaillé. Tout d'abord, chaque office a été examiné «sur la base des paramètres définis par La Poste elle-même pour maintenir la gestion d'un office de poste sous sa propre régie.» Ainsi, l'existence d'un office de poste est garantie si la commune est le chef-lieu officiel d'un canton ou d'un district et si la commune compte au moins 20 000 habitant-e-s.

La loi sur La Poste et la loi sur l'organisation de La Poste, ainsi que les dispositions d'exécution constituent la seconde référence déterminante. Le législateur y définit les exigences en matière de service public, dont découlent les normes pour l'approvisionnement de base. Pour déterminer le sort possible de tel ou tel office, Syndicom a examiné s'il répondait ou non à ces critères de service public.

Par exemple, un office n'est pas assuré d'être légalement maintenu si 90% des habitants concernés par une éventuelle fermeture peuvent atteindre le

prochain office de poste ou la prochaine agence postale en 20 minutes à pied ou par les transports publics. Par ailleurs, La Poste doit veiller à conserver au moins un office de poste par

région de planification. En revanche, «la composante économique d'un office de poste (analyse du marché) n'a pas été prise en compte, car La Poste ne livre pas de chiffres à ce sujet.»

LE GÉANT JAUNE VOIT ROUGE

Dans une prise de position transmise par courrier électronique, la porte-parole de La Poste fait part de sa surprise face au «manque de sérieux du syndicat Syndicom lorsque celui-ci tente de présenter au public son propre réseau d'offices de poste mis sur pied en toute hâte et relevant de ses propres interprétations, de projections non fondées et d'une approche arbitraire.» La porte-parole rappelle que «lors de la conférence de presse du 26 octobre, La Poste a présenté sa stratégie jusqu'en 2020 pour le réseau d'offices de poste (...).» A cette occasion, «nous avons promis de rechercher le dialogue avec tous les cantons dans les mois à venir (...) en intégrant les exigences actuelles de planification et les prévisions des cantons dans le futur réseau d'offices de poste.» De plus, «afin de fournir une base de planification solide aux régions, La Poste a promis de présenter, à l'issue des discussions avec les cantons, une liste des offices de poste qui ne subiront pas de changements dans les prochaines années en raison de leur importance pour le canton respectif. Cette phase comprenant les premiers entretiens ainsi que les deuxièmes entretiens qui s'ensuivront est en cours avec les 26 cantons et durera jusqu'au printemps. C'est seulement après le résultat de ces nombreuses discussions qu'il sera possible de présenter une liste des offices de poste définis qui ne subiront pas de changements dans les années à venir.» La Poste se refuse en outre à commenter «les estimations et spéculations» de Syndicom.